



Ville de La Crèche
Conseil Municipal du 4 avril 2019

Budget Primitif 2019
Hélianthe
Note de synthèse

Exercice 2019

Une nouvelle disposition issue de la loi NOTRe, et depuis codifiée à l'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoit « qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles » doit être « jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

Cette note reprend la liste des données proposées par la Préfecture des Deux-Sèvres.

Cette présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles sera disponible sur le site internet de la Commune de La Crèche, après la séance du Conseil Municipal du 4 avril 2019.

La présente note comprend donc une vue d'ensemble du budget de l'Hélianthe 2019.

Il s'équilibre :

- en recettes et dépenses de fonctionnement à 163 760 €
- en recettes et dépenses d'investissement à 73 750 €.

I. Contexte général

Le budget annexe de l'Hélianthe pour l'année 2019 tient compte dans son approche prospective du contexte global.

La population de la Commune, au 1er janvier 2019 est de 5 706 habitants. Pour rappel, la population Créchoise était de 5 653 habitants au 1^{er} janvier 2018, soit une augmentation de 53 habitants pour l'année 2019.

Les derniers éléments socio-démographiques connus :

Données socio-démographiques	Pour la Commune	Pour le Département	Pour la Région
Population légale	5 706	374 743	5 935 603
Nombre de foyers fiscaux	2 404	160 680	2 594 663
Part des foyers fiscaux non imposables	37,60 %	49,80 %	47,70 %
Revenu fiscal moyen par foyer	22 293	19 676	20 148

II. Priorités du Budget

Le budget primitif 2019 de l'Hélianthe se caractérise par une maîtrise des dépenses de fonctionnement :

- tout en gardant un niveau de qualité de ce service rendu aux usagers.
- en contenant la masse salariale de l'équipement.
- en limitant l'évolution des dépenses de gestion du service.

Des travaux d'amélioration sont inscrits à ce budget en section d'investissement :

- Etude pour le remplacement du chauffage,
- Création d'un local poubelle...

III. Détails des sections

1. Section de Fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet d'assurer le quotidien.

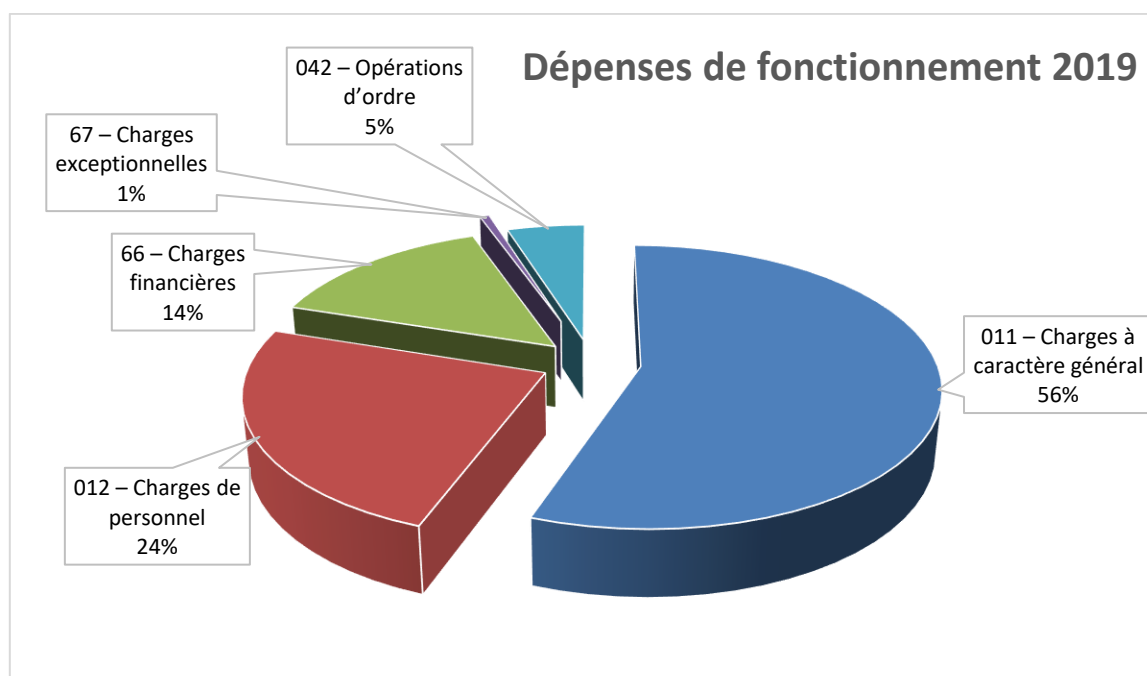
La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent de l'espace culturel.

La section de fonctionnement s'équilibre à 163 760 €, pour mémoire, elle était de 164 850 € au Budget Primitif 2018.

1.1 Dépenses de fonctionnement

L'évolution du montant des dépenses de fonctionnement pour 2019, est de - 0,66 %, et se répartit de la façon suivante :

Chapitre	BP 2018 (pour mémoire)	BP 2019	Variation en €	Variation en %
011 – Charges à caractère général	59 850	91 010	31 160	52,06 %
012 – Charges de personnel	54 000	40 000	-14 000	-25,93 %
66 – Charges financières	28 900	23 750	-5 150	-17,82 %
67 – Charges exceptionnelles	1 100	1 000	-100	-9,09 %
042 – Opérations d'ordre	6 500	8 000	1 500	23,08 %
TOTAL	150 350	163 760	13 410	8,92 %



Pour ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, les charges à caractère général (chapitre 011) sont augmentées de 31 160 € par rapport à 2018. Tandis que les Charges du Personnel (chapitre 012) diminuent de 25,93 %.

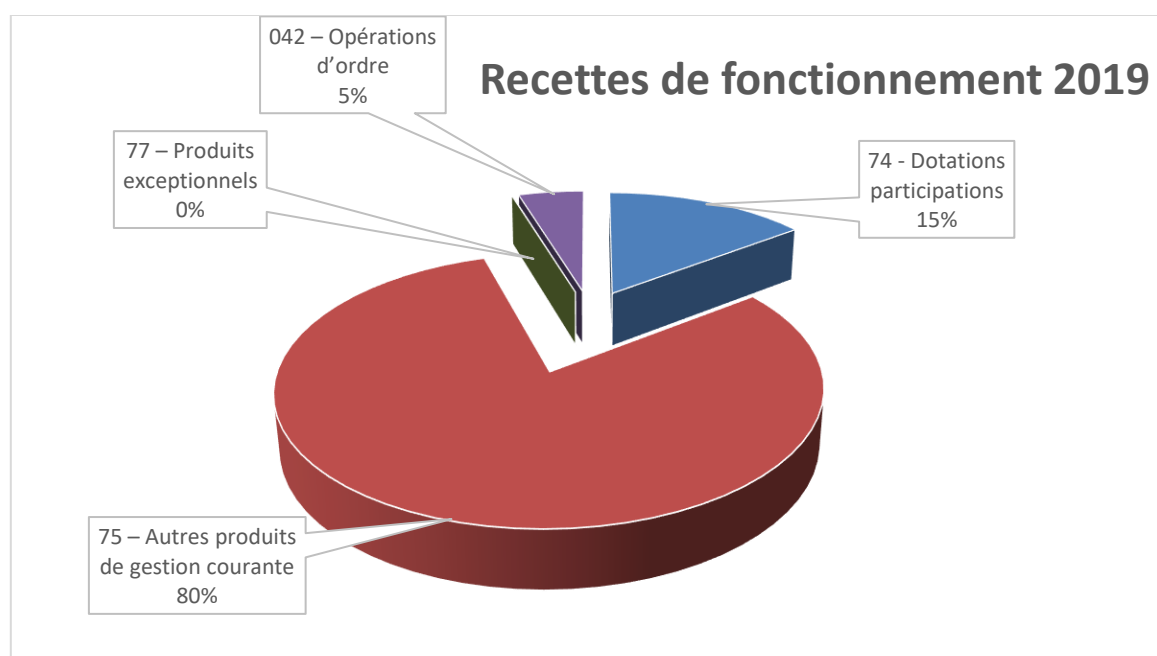
Dans le chapitre 66, figure l'emprunt contracté en l'an 2000.

Pour le chapitre 040, la somme inscrite correspond aux amortissements.

1.2 Recettes de fonctionnement

L'évolution du montant des recettes de fonctionnement pour 2018, se répartit de la façon suivante :

Chapitre	BP 2018 (pour mémoire)	BP 2019	Variation en €	Variation en %
013 – Atténuations de charges				
70 – Produits des services				
73 – Impôts et taxes				
74 – Dotations et participations		24 000	24 000	
75 – Autres produits de gestion courante	143 300	132 010	-11 290	-7,88 %
77 – Produits exceptionnels	50	50		
042 – Opérations d'ordre	7 000	7 700	700	10 %
TOTAL	150 350	163 760	13 410	8,92 %



En 2019, la fréquentation de l'Hélianthe est en baisse. La prévision pour les locations de la salle est de 40 000 € (chapitre 75). La Collectivité a perçu des revenus de locations pour une somme de 38 117,99 €.

La prise en charge du déficit de ce budget est évaluée à 92 000 € pour l'année 2019. Pour rappel, le déficit pour l'année 2017 était de 86 926,05 € ; et pour l'année 2018, le déficit était de 88 442,55 €.

Depuis 2018, à la demande de la trésorerie, le déficit dû à l'emprunt est inscrit au compte 74741 pour un montant de 26 741,53 €. Auparavant, la somme était globalisée dans le déficit général au compte 7552.

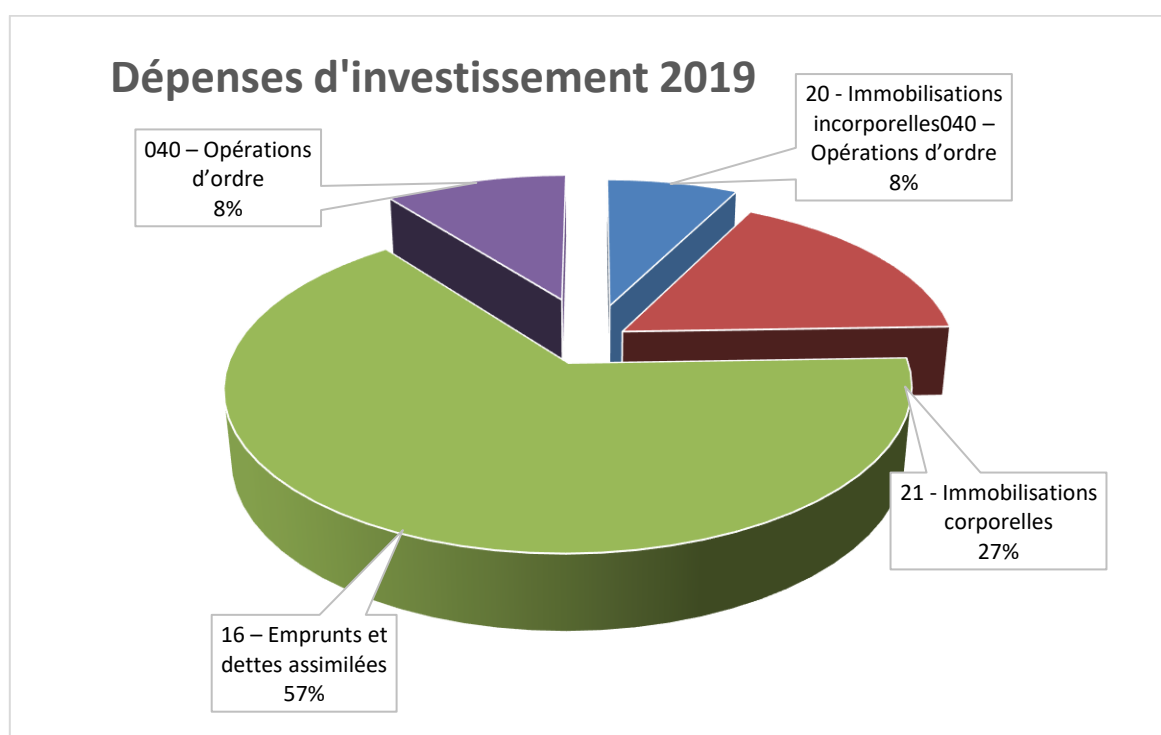
Au Chapitre 042, les travaux en régie et les amortissements sont prévus pour une somme de 7 700 €.

2. Section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre à 73 750 €.

2.1 Dépenses d'investissement

Chapitre	BP 2018 (pour mémoire)	BP 2019	Variation en €	Variation en %
20 - Immobilisations incorporelles	5 500	5 550		
21 - Immobilisations corporelles	21 600	12 550	9 050	- 41,90 %
23 - Immobilisations en cours	0	0		
16 – Emprunts et dettes assimilées	45 200	48 000	2 800	6,19 %
040 – Opérations d'ordre	7 000	7 700	700	10 %
TOTAL	79 300	73 750	4 450	-7,00 %

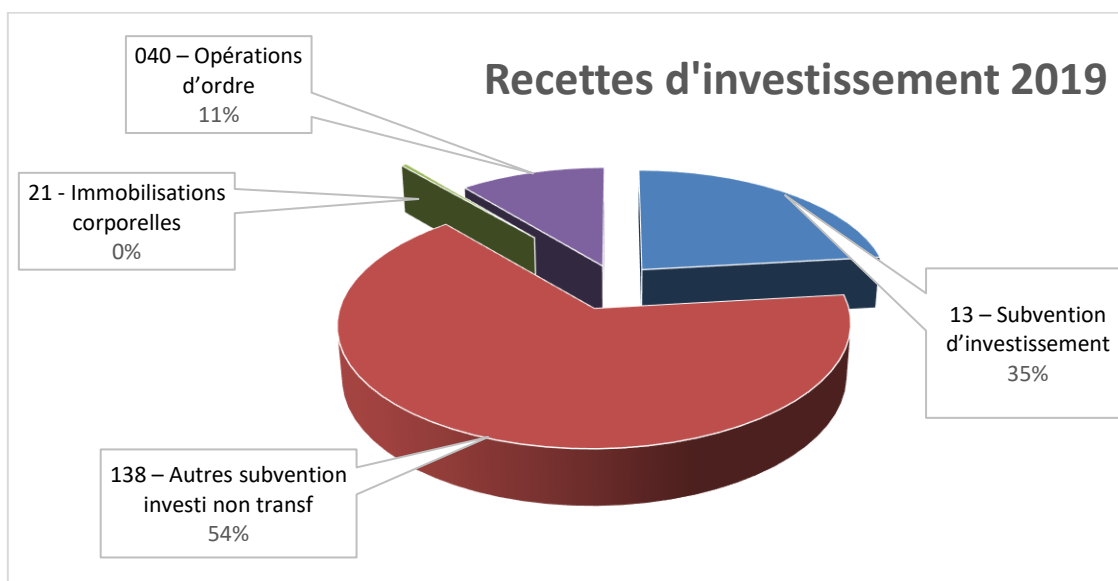


Les principaux projets d'investissement de l'année 2019 sont :

- l'achat du totem pour 4 000 €,
- l'étude pour le remplacement du système de chauffage et de climatisation pour 5 500 €.

2.2 Recettes d'investissement

Chapitre	BP 2018 (pour mémoire)	BP 2019	Variation en €	Variation en %
10 – Dotations, fonds divers et réserves				
13 – Subventions d'investissement	27 418	17 100	-10 318	-37,63 %
138 – Autres subvention investi non transf	45 200	48 350	3 150	6,97%
16 – Emprunts				
21 – Immobilisation corporelles	182	300	118	64,83%
040 – Opérations d'ordre	6 500	8 000	1 500	23,08 %
001 – Excédent investissement reporté (résultat cumulé)		0		
TOTAL	79 300	73 750	5 550	-7,00 %



Au chapitre 13, la subvention de la Commune serait de 17 100 € pour ce budget. En 2018, la Commune a versé une subvention de 3 817,50 €.

Pour le chapitre 138, il est inscrit la somme de 48 350 €. Celui-ci correspond à la subvention de la commune pour le remboursement du capital de l'emprunt.

Pour le chapitre 040, la somme de 8 000 € est inscrite (amortissements des immobilisations).

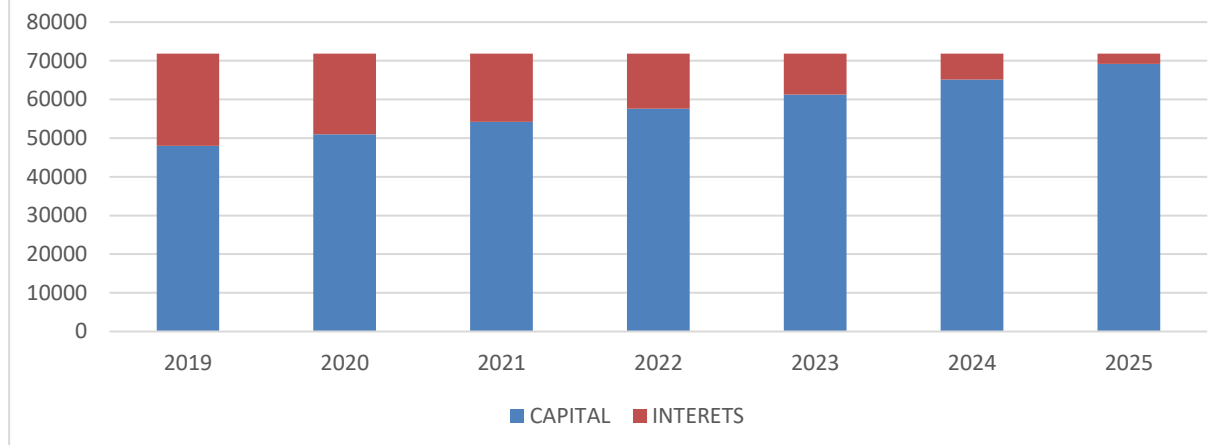
2. l'Etat de la dette

Un emprunt a été contracté le 1^{er} octobre 2000 à taux fixe de 6.15 % auprès de DEXIA sur 25 ans.

2.1 Flux du remboursement de l'annuité de la dette

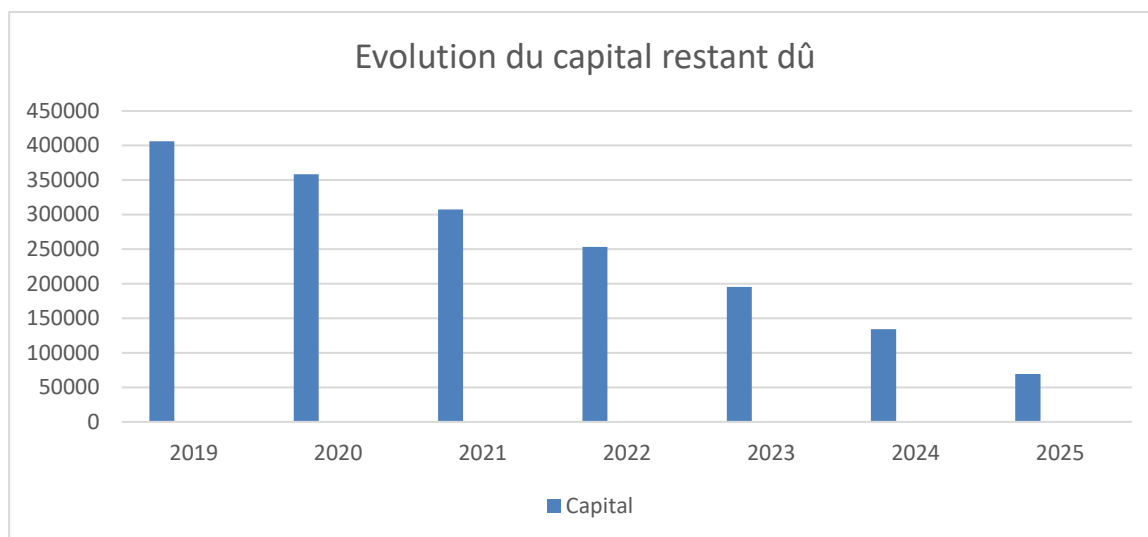
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Capital	47 984,33	51 004,12	54 213,97	57 625,81	61 252,37	65 107,17	69 203,73
Intérêts	23 900,51	20 880,72	17 670,87	14 259,03	10 632,47	6 777,67	2 681,11
Capital	71 884,84	71 884,84	71 884,84	71 884,84	71 884,84	71 884,84	71 884,84

Flux du remboursement de l'annuité de la dette par années et en euros



Le graphique ci-dessous montre le capital (en bleu), ainsi que les intérêts dûs (en rouge).

2.2 Evolution du capital restant dû




2.3 Tableau du profil d'extinction de la dette en euros

**Tableau du profil d'extinction de la dette
par exercice annuel du 01/01/2019 au 31/12/2025**

Année	Capital restant dû début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Flux total	Capital restant dû fin d'exercice
2019	406 391,52	47 984,33	23 900,51	71 884,34	358 407,19
2020	358 407,19	51 004,12	20 880,72	71 884,34	307 403,07
2021	307 403,07	54 213,97	17 670,87	71 884,34	253 189,10
2022	253 189,10	57 625,81	14 259,03	71 884,34	195 563,29
2023	195 563,29	61 252,37	10 632,47	71 884,34	134 310,92
2024	134 310,92	65 107,17	6 777,67	71 884,34	69 203,75
2025	69 203,75	69 203,73	2 681,11	71 884,34	0

2.4 Capital restant dû par banque

Capital restant dû par banque au 1^{er} Janvier 2019 :

Prêteur	Banque	Montant emprunté	Capital restant dû	Nombre d'emprunts
	DEXIA CLF	914 694,10 €	406 391,52 €	1
		914 694,10 €	406 391,52 €	1